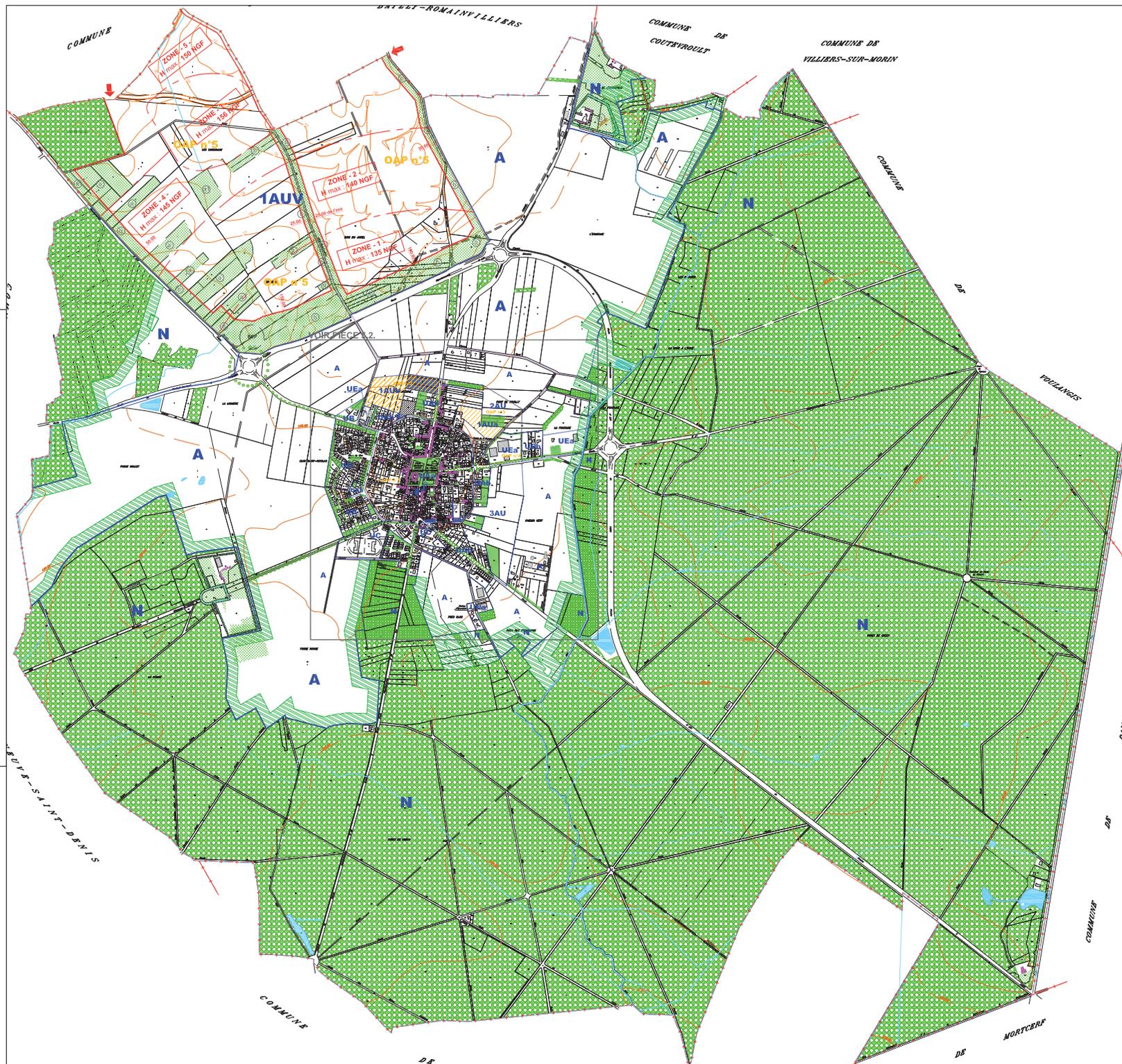


EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | Vocation | Surface | Bénéficiaire |
|----|------------------------------|-----------|--------------|
| 1 | Aménagement d'espace public | 380 m² | Commune |
| 2 | Sente piétonne | 261 m² | Commune |
| 3 | Aménagement d'espace public | 553 m² | Commune |
| 4 | Aménagement d'espace public | 452 m² | Commune |
| 5 | Voie publique | 221 m² | Commune |
| 6 | Équipement d'intérêt général | 10 681 m² | Commune |
| 7 | Programme de logements | 525 m² | Commune |

LEGENDE

- Limite de commune 
- Limite de fenêtre (voir plan 5.2) 
- Rus et étangs 
- Courbes de niveaux 
- Limite de zone 
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation voir pièce n°4 du P.L.U. 
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L. 123.2-a 
- Espaces boisés classés au titre de l'article L. 130-1 
- Protection des îlots des bois supérieurs à 150 ha 
- Espace paysager à protéger au titre de l'article L. 123.1.3 III 2° "a" et "b" voir règlement, pièce n°5 du P.L.U. 
- Allignements d'arbres à préserver au titre de l'article L. 123.1.5 III 2° 
- Bâti à protéger au titre de l'article L. 123.1.5 III 2° 
- Mur à préserver au titre de l'article L. 123.1.5 III 2° 
- Sente à préserver au titre de l'article L. 123.1.5 6° 
- Implantation des constructions par rapport aux voies voir article 6 du règlement, pièce n°6 du P.L.U. 
- Emplacements réservés 



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-COMTE

PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n° 5.1

Plan général - 1/5000ème

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du : 18 novembre 2014

Agence Urbaine Evolution - architectes - urbanistes
42 rue Scribe - 77000 Paris